

Conseil Municipal du 31 mars 2018

Présents : B. Rousseau - P. Richard – P. Parfait - P. Dubois - I. Clavier – M. Chasgneau - D. Courilleau – M. Demoule - M. Geneste - C. Heng – C. Loubeyre – P. Martins - V. Mulon -

Absents excusés : J.P AUGÉ qui donne pouvoir à V. MULON
G. Pinaud qui donne pouvoir à M. DEMOULE

Début de la séance à 09 h 00

APPROBATION PV du conseil municipal du 20 janvier 2018 : approuvé à l'unanimité.

VOTE TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018 : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taxes, qui se répartissent pour l'année 2018 comme suit :

Taxe d'habitation : 21 %
Taxe foncière (bâti) : 20.35 %
Taxe foncière (non bâti) : 44.05 %

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2017 : COMMUNE – ASSAINISSEMENT – EAU

Chaque compte de gestion est adopté à l'unanimité

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017 :

	EAU		ASSAINISSEMENT		COMMUNE	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	73 829.96	2 382.04	43 552.32	17 626.34	537.176.35	272 926.79
Recettes	103 136.17	4 777.18	61 785.23	13 047.42	642 779.95	320 257.30
Résultats 2017	29 306.21	2 395.14	18 232.91	-4 578.92	105 603.60	47 330.51
Résultat antérieur	68 729.40	67 803.55	36 153.89	178 991.24		50 658.78
Résultats globalisés	98 035.61	70 198.69	54 386.80	174 412.32	105 603.60	97 989.29
TOTAUX PAR BUDGET	168 234.30		228 799.12		203 592.89	

Le Maire sort de la salle, le compte administratif est voté à l'unanimité par 14 voix.

AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT DE LA COMMUNE

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 ;
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **105 603.60 euros** ;
Le Conseil Municipal DECIDE d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement.

BUDGET PREVISIONNEL 2018

COMMUNE

Fonctionnement

Dépenses : 617 344.29 €

Recettes 617 344.29 €

Investissement

Dépenses 805 936.40 €

Recettes : 805 936.40 €

ASSAINISSEMENT

Fonctionnement

Dépenses : 131 652.80 €

Recettes : 131 652.80 €

Investissement

Dépenses : 327 752.32 €

Recettes : 327 752.32 €

EAU POTABLE

Fonctionnement

Dépenses : 190 035.61 €

Recettes : 190 035.61 €

Investissement

Dépenses : 74 499.45

Recettes : 74 499.45 €

SUBVENTIONS

Total de 5825.50 €

Vote : accord du conseil à l'unanimité

REDEVANCE ENEDIS :

Le Conseil Municipal délibère en vertu du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 concernant les redevances d'occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal demande à ENEDIS d'appliquer ce décret et fixe la redevance dans la limite du plafond réglementaire, soit 203.00 euros pour 2018

CONVENTION TAP :

Le Maire indique au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Terres du Haut Berry met en place les temps d'activités péri-scolaires (Acti'Berry) pour les enfants sur les communes du territoire.

Cette compétence représente un coût important pour la CCTHB puisque le montant par enfant s'élève à la somme de 150 €.

Aussi, la CCTHB demande une participation financière à notre commune, calculée à hauteur d'un tiers du coût de revient par enfant soit 53 € arrondi à la somme de 50 € par enfant.

Une convention, conclue pour l'année scolaire 2017-2018 (septembre 2017 à juillet 2018), sera passée entre la CCTHB et chaque commune du territoire pour préciser notamment les modalités de versement de cette participation financière.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la participation financière de la commune pour l'organisation des temps d'activités périscolaires, à hauteur de 50 € par élève éligible aux Acti'Berry organisés par la CCTHB

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir entre la CCTHB et notre commune pour le versement de la participation financière d'aide à l'organisation des temps d'activités périscolaires

- d'imputer la dépense au budget

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- d'approuver la participation financière de la commune pour l'organisation des temps d'activités périscolaires, à hauteur de 50 € par élève éligible aux Acti'Berry organisés par la CCTHB

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir entre la CCTHB et notre commune pour le versement de la participation financière d'aide à l'organisation des temps d'activités périscolaires

- d'imputer la dépense au budget

QUESTIONS DIVERSES :

Il est nécessaire pour la commune d'acquérir un modèle de tondeuse tractée : un devis pour une tondeuse de marque VIKING, pour un montant de 450 € TTC, a été présenté.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 25 Mai à 18H30.

Fin du conseil : 12h00